

**10850/23**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**SÉNAT**

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 18 juillet 2023

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 18 juillet 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil portant nomination d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la Hongrie**

E17979





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 14 juillet 2023**  
**(OR. en)**

**10850/23**

**SOC 465**  
**EMPL 322**  
**SAN 393**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la Hongrie

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant nomination d'un membre suppléant du Comité consultatif  
pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la Hongrie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail<sup>1</sup>, et notamment son article 3,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres,

---

<sup>1</sup> JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 24 février 2022<sup>1</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 28 février 2025.
- (2) Le gouvernement hongrois a présenté une candidature pour un poste à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision du Conseil du 24 février 2022 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail (JO C 92 du 25.2.2022, p. 1).

*Article premier*

Est nommé membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période expirant le 28 février 2025:

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS

État membre	Membre suppléant
Hongrie	M <sup>me</sup> Sára FELSZEGHI

*Article 2*

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres titulaires et des membres suppléants non encore désignés.

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le...

*Par le Conseil*

*Le président/La présidente*

---